

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2020



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

PRESIDENCE

Monsieur Marc HONORE, Maire.

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et fait procéder à l'appel par le Secrétaire de Séance

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Cécile VINCENT

PRESENTS

Monsieur Marc HONORE, Madame Elodie SORNAY, Monsieur François DAZELLE, Madame Annie DEBRAY-GYRARD, Monsieur Jean-Paul DEMAREZ, Madame Suzanne JAUNET, Monsieur Daniel GIRAUD, Monsieur Jean-François DEMAREZ et Monsieur Gharib NAJI (Maires-Adjoints), Madame Malika BELLAL, Madame Nicole MARTIN, Madame Elisabeth MALHO, Madame Cécile VINCENT, Monsieur François LARONDE, Monsieur Jacques TANGUY, Madame Consuelo LECERF, Monsieur Alain OUTREMAN, Madame Rachel DEROUAULT, Monsieur Pascal FRAUDIN, Madame Martine QUILLERE et Madame Pauline MATHEY Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES

Madame Véronique FORENSI
Monsieur Eric SURET
Madame Michelle BASTIEN
Madame Marie-Annick LOUSTANEAU
Monsieur Patrick TERNANT
Madame Lucie HOUSSAIS
Monsieur Nicolas BENARD
Monsieur Pierre-Henri BOVIS
Madame Jessica DORLENCOURT

POUVOIR A

Madame Elodie SORNAY
Madame Suzanne JAUNET
Monsieur François DAZELLE
Monsieur Jean-Paul DEMAREZ
Monsieur Daniel GIRAUD
Monsieur Marc HONORE
Madame Annie DEBRAY-GYRARD
Monsieur Jean-François DEMAREZ
Madame Martine QUILLERE

ABSENTS NON REPRESENTES

Madame Delphine DUMONT
Madame Nelly PASCAUD
Monsieur Mohamed TAMEGA

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

N°	Objet	Montant en € (TTC)
119	Convention avec la mutualité Française d'Ile-de-France pour la mise en place d'un programme santé « manger, bouger, relaxer » à destination des aînés (parcours santé de 6 séances)	gratuit
121	Convention avec Frédéric Cubas-Glaser en vue d'expositions itinérantes de ses illustrations originales pour le livre « Deux Zitou pour les oreilles d'un seul »	gratuit
122	Autorisation d'ester en justice suite au recours de M.et Mme Lajoinie - annulation d'une décision créatrice d'emplacement à mobilité réduite devant leur domicile	-
123	Convention avec l'association Kids Création pour la mise en place d'ateliers danse Hip Hop au Bateau Vivre chaque mercredi de l'année 2020	18 500 €
124	Convention de mise à disposition de locaux au profit du TAD du Val de Seine et Oise pour la mise en place de permanences dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD)	gratuit
001	Bail commercial pour les locaux sis 22 avenue de Stalingrad avec les consorts Taulet	52 737,36 €/an
002	Convention de mise à disposition de locaux au profit de la CRAMIF pour la mise en place de permanences hebdomadaires dans le cadre du PAD	gratuit
003	Protocole d'accord avec le service Archives du CIG pour une mission de maintenance des fonds d'archives communaux (récolement post communal)	1 080 €
004	Contrat avec Emmanuelle Hardy, journaliste pour la rédaction d'articles et de conseils éditoriaux pour le journal municipal en l'absence d'un des agents du service communication (congé maternité)	3 240 €

LISTE DES MARCHES

n° marché	titulaire	objet du marché	catégorie	montant total HT	date de notification
201917	COIMBRA VOYAGES 78500 SARTROUVILLE SIRET : 339 504 706 00039	Location de bus avec chauffeur	Fournitures courantes et services	200 000 € HT maximum	12/12/2019
201915	ALMA S.A.S. 94370 SUCY-EN-BRIE SIRET : 712 026 236 00026	Prestations de maintenance et entretien des ascenseurs et monte-charges	Fournitures courantes et services	184 000 € HT maximum	30/12/2019
17-010_AVT1	DALKIA 92400 COURBEVOIE SIRET : 456 500 537 00018	Avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude et frigorifique et de traitement de l'air des bâtiments de la ville & CCAS	Fournitures courantes et services	-4 986,16 € HT	23/12/2019
201918A	INAPA France 91814 CORBEIL ESSONNE SIRET : 330 440 983 00055	Fourniture de papiers d'impression - papiers reprographiques	Fournitures courantes et services	68 000,00 € HT maximum	06/01/2020
201918B	INAPA France 91814 CORBEIL ESSONNE SIRET : 330 440 983 00055	Fourniture de papiers d'impression - papiers pour imprimantes grand format	Fournitures courantes et services	20 000,00 € HT maximum	06/01/2020

01. DEMANDE DE DISSOLUTION DU SIDECOM

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la demande de dissolution du SIDECOM, la demande de placement en fin de compétence du syndicat le temps nécessaire à sa liquidation, dans l'hypothèse où l'arrêté de dissolution ne puisse intervenir avant les élections municipales, la correction extra-comptable du solde net en tenant compte des montants de dépenses et recettes réels et la répartition des résultats de fin d'exercice 2019 selon la clé de répartition transmise par le syndicat

02. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES PROJETS DE CLÔTURE ET DE RAVALEMENT SUITE A L'APPROBATION DU PLUI

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de ne pas instaurer le permis de démolir pour la démolition des constructions existantes ni la déclaration préalable pour les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, de demander l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification d'une clôture et pour les travaux de ravalement

03. APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité signature de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux de la CU GPSO

04. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE DE DENOVAL A CARRIERES SOUS POISSY

Le Conseil Municipal **donne** à l'unanimité un avis favorable au projet de microcentrale hydroélectrique sur la commune de Carrières-sous-Poissy

05. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA FONCTION LOISIR-NATURE ET ECOLOGIQUE DES FORETS DOMANIALES DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité la signature de la convention de partenariat pour la préservation et la valorisation de la fonction loisir-nature et écologique des forêts domaniales de St-Germain-en-Laye et de Marly ainsi que le versement d'une participation aux actions d'investissement à hauteur de 30.000 euros et à l'entretien des forêts domaniales à hauteur de 20.000 euros, sur une période de 3 ans

06. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DU COMMERCE POUR 2020

Le Conseil Municipal **émet** à la majorité (Annie DEBRAY-GYRARD et Jacques TANGUY s'abstenant, Pascal FRAUDIN contre) un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés du commerce de détail achérois, selon le calendrier suivant pour l'année 2020 :

47.11 A - commerce de détail de surgelés :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.11 B - commerce de détail d'alimentation générale :

Les dimanches 12 et 19 janvier ; 23 février ; 5 juillet ; 6 septembre ; 6, 13, 20 et 27 décembre

2020

total 9 dimanches

47.11 C - supérettes :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.11 D - supermarchés :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.11 F - hypermarché :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.19 B - Autres commerces de détail en magasin non spécialisé :

Les dimanches 29 novembre, 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.41 Z - commerce de détail de consoles de jeux vidéo :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.42 Z - commerce de détail de matériels de télécommunication :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.62 Z - commerce de détail de presse :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.64 Z - commerce de détail d'articles de sport :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.71 Z - commerce de détail d'habillement :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.72 A - commerce de détail de chaussures :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.72 B - commerce de détail d'articles de maroquinerie :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.75 Z - commerce de détail de parfumerie :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

47.78 A - commerce de détail d'optique :

Les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2020

total 4 dimanches

07. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité l'adhésion au groupement pour les opérations de reliure des actes administratifs et d'état-civil organisé par le CIG Grande Couronne d'Ile de France et la signature de la convention constitutive de groupement de commandes correspondante

08. CONVENTION DE COOPERATION 2020 AVEC L'ASSOCIATION ALTERNATIVE

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité la signature d'une convention de coopération 2020 avec l'association Alternative

09. CONVENTION TRIENNALE DE FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE CONFLANS SAINTE HONORINE 2020-2022

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité la signature d'une convention triennale pour le financement d'un poste d'intervenant social au commissariat de Conflans Sainte-Honorine avec le CCAS d'Achères et les communes ou les CCAS d'Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine et Maurecourt

10. RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DE L'EPIC « LE SAX » ET DESIGNATION DE L'INTERIM DE LA DIRECTION

A l'unanimité le Conseil Municipal **accepte** que la Présidente et le directeur du SAX conviennent d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie, **autorise** la Présidente à proposer une direction par interim qui sera suivie de la nomination d'un/d'une directeur(trice) lors d'un prochain Conseil d'Administration

11. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (SERVICE AFFAIRES GENERALES)

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité des suffrages exprimés (Alain OUTREMAN, Rachel DEROUAULT, Pascal FRAUDIN, Martine QUILLERE, Jessica DORLENCOURT et Pauline MATHEY s'abstenant) la création d'un emploi temporaire non permanent d'adjoint administratif territorial au sein du service Affaires Générales

12. VŒU D'URGENCE : L'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ILE-DE -FRANCE N'EST PAS UNE OPTION

Le Parlement s'apprête à voter le cadre du Projet de Loi de Finances 2020, un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France. Alors même que notre Région concentre 70% du trafic national de la SNCF, qu'elle a connu une croissance de 15% du nombre de déplacements en transports en commun entre 2010 et 2018, et qu'elle nécessite des investissements massifs pour répondre aux besoins de transports quotidiens de 9.5 millions de voyageurs par jour. Nos administrés nous interpellent chaque jour face aux difficultés qu'ils rencontrent pour se déplacer. C'est la question de l'attractivité de notre Région capitale qui est en jeu, dans notre capacité à offrir un réseau de transport en commun efficient, et cela ne peut se faire sans les investissements sur lesquels l'Etat et la Région se sont engagés.

Pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros en 2020. Or, la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement de 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France.

Si l'Etat est ainsi défaillant et attribue des crédits massivement insuffisants l'année prochaine à l'Ile-de-France, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés, tels que les opérations de modernisation des RER pour accroître leur régularité, les projets TZEN de bus en site propre ou encore les projets de tramway. Un défaut trop important de l'Etat pourrait même entraîner l'arrêt de chantiers en cours tels que le prolongement du RER Eole ou les différents prolongements de métro. Il est aussi important d'avoir une vision prospective des futurs besoins en matière de transports franciliens prenant en compte l'ensemble des opérations de construction du Grand Paris mais aussi l'émergence de multiples projets d'aménagements urbains structurants en petite et grande couronnes.

Pour le Conseil Municipal d'Achères, cette situation est inacceptable, sachant que les collectivités territoriales sont quant à elles au rendez-vous de leurs engagements financiers. Le Gouvernement affirme qu'il fait de la lutte pour les mobilités du quotidien et contre la pollution ses plus grandes priorités : qu'il agisse conformément au discours prononcé par le Président de la République à l'occasion du Congrès des Maires de France, dont acte !

Aussi,

Considérant que pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros par an à partir de 2020 et la Région Ile-de-France le double.

Considérant que la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement qui ne permettrait, selon le gouvernement, de dégager que 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France.

Considérant qu'en cas de défaillance de l'Etat l'année prochaine, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés voire annulés.

Considérant que le nombre important de communes en Ile-de-France dont les habitants sont concernés par les projets ci-dessous qui nécessitent un financement impératif de l'Etat pour 2020 :

- T12 Express - Massy - Evry (91)
- Métro - Ligne 11 - Prolongement Rosny-Bois Perrier (75 et 93)
- Le téléphérique - Créteil-Villeneuve-Saint-Georges (94)

- La modernisation des RER A, B, C, D et E (tous les départements)
- RER B et RER D - projet Nexteo pour améliorer la régularité (tous les départements)
- Tram - T1 - Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay et réaménagements des stations (93)
- Bus - Tzen2 - Melun - Sénart (77)
- T13 Express - Saint Cyr-Saint Germain RER - Phase 1 (78)
- Bus - Tzen4 - Viry-Châtillon - Corbeil-Essonnes (91)
- T11 Express - TLN - Phase 2 (78 et 95)
- Transilien - Ligne N + U - Adaptation voies principales Regio2N (78 et 92)
- Bus - Tzen5 - Paris-Choisy (94)
- RER E et P - Adaptation voies principales NAT Provins - Château-Thierry - AGC La Ferté Milon (93 et 77)
- Interconnexion ferrée - Grand Paris - Ligne 15 sud (94 et 77)
- Bus - Tzen3 - RN3 (93)
- Tram - T1 - Asnieres-Colombes (92)
- RER E - Eole à l'ouest (92, 93, 77, 78)
- Pôles - Bipôle Gare du Nord - Gare de l'Est (75)
- Transilien - Ligne N et U - Tiroir de Mantes (78 et 92))
- Transilien - Ligne J - Adaptation des voies principales (78, 92, 95)
- RER E + P - Prolongement missions Roissy en Brie (93 et 77)
- Tram - T7 - Phase 2 - Athis-Mons-Juvisy (91)
- Transilien - Ligne R - Garage Montargis (77)
- RER A - Gare - Cergy Préfecture (92)
- Pôle de Val-de-Fontenay (94)
- Pôle de Cergy (95)
- Transilien - Ligne L - Adaptations des voies principales (92 et 78)
- Bus - Altival - Noisy-le-Grand - Ormesson (94)
- Bus - TCSP Sénia-Orly (94)
- Bus - TCSP Argenteuil-Bezons-Sartrouville (95)
- Bus - TCSP Goussainville - Roissy- Parc des expositions (95)
- Bus - TCSP et aménagements bus sur la RN34 (94)
- Pôle de Melun (77)
- Pôle de Chessy (77)
- Pôle de Juvisy-sur-Orge (91)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : DEMANDE de l'Etat et des parlementaires qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022

La séance est levée à 21h45

Signé le 5 février 2020

Le Maire
Marc HONORE